

REGLEMENT FINANCIER COLLEGE ANNEE 2026-2027

◆ Contribution des familles

Contribution des familles par élève et par an (1 année scolaire = 10 mois)

A titre d'information, la contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait externat. Dans cette contribution des familles, sont également incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique, cotisation aux instances diocésaines et cotisation à l'UGSEL : 100 euros par enfant et par an (cotisation 2025/2026 à titre indicatif).

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
Collège	925 €	721 €	600 €	232 €

Tarif solidaire : Pour les élèves boursiers, une réduction de 30% sera appliquée sur la contribution des familles.

◆ Autres contributions facturées séparément

- **PROJET ANGLAIS** : présence de locuteurs natifs stagiaires dans toutes les classes, toute l'année. Contribution de 80 € pour le 1^{er} enfant, 60 € pour le 2^{ème} enfant, 20 € pour le 3^{ème} et gratuit au-delà)
- **ASSOCIATION SPORTIVE du collège** : 10 euros
- **AGENDA CARNET/MATERIEL** : Un montant de 20 euros sera prélevé lors de la première facture. Il comprend : l'achat de l'agenda-carnet et l'achat de matériel pour les Arts Plastiques, la technologie, la SVT et la physique.

◆ Demi-Pension (par an = 10 mois)

- Les élèves demi-pensionnaires sont inscrits au trimestre. Le changement de régime ne peut intervenir que début janvier et/ou début Avril par courrier remis au service comptabilité au minimum deux semaines avant la fin du trimestre. Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité (sauf mutation).
- Les repas ne sont défalqués qu'à partir de deux semaines d'absence consécutives et uniquement sur présentation d'un certificat médical.

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant
COLLEGE 4J / SEMAINE	927 €	834 €	696 €
COLLEGE 3J / SEMAINE	696 €		
COLLEGE 2J / SEMAINE	464 €		
PAI/Panier repas	340 € (sur 4J) – 255 € (sur 3J) – 170 € (Sur 2J)		

EXTERNES :

Repas occasionnels ou 1 jour par semaine (au ticket) - **Prix du ticket : 7,50 €**

◆ Etude surveillée collège (17h15 à 18h30) :

	1 jour/semaine	2 jours / semaine	3 jours / semaine	4 jours / semaine
Etude surveillée	12 € / mois	21 € / mois	28 € / mois	34 € / mois

Etude occasionnelle : 1 ticket à 4 €.

◆ Assurance RC scolaire : 6,12 € / enfant (cotisation 2025/2026 à titre indicatif)

◆ Cotisation A.P.E.L. : par famille et par an 25 € (cotisation 2025/2026 à titre indicatif)

L'association des parents d'élèves APEL, partenaire reconnu par l'Enseignement Catholique, a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement.

Nom :

Date : / / 20....

Signature précédée de la mention « **vu et pris connaissance** »